

La Lettre du C.D.E.S.  
ISSN 1240-0009 CPPAP 721171  
BULLETIN DU RESEAU

# Le COMBAT SYNDICALISTE

Bimestriel de la Confédération Nationale du Travail  
Section de l'Association Internationale des Travailleurs 10francs-N° 48  
Novembre-Décembre

## Sommaire

Dossier flexibilité  
Ecole :  
dérapage autoritaire  
Solidarité ...



es prud'hommes ne défendent pas les travailleurs,  
**ils les jugent !**

## Association Internationale des Travailleurs:

A.I.T., apartado 4141  
18080 Grenade-Espagne  
Fax : (958) 28 89 92

## Confédération Nationale du Travail:

Le Bureau Confédéral est l'agent  
d'exécution et de liaison de la CNT,  
pour tout contact sur le plan  
national s'adresser à:

C.N.T. (B.C.), B.P.2010  
14 019 CAEN CEDEX 6

## Unions Régionales:

Les U.R. sont l'expression de la  
CNT. Elles regroupent les divers  
syndicats d'une zone  
géographique. Pour tout contact  
dans une région s'adresser  
au secrétariat de l'U.R. concernée:

### U.R. Centre:

C.N.T., B.P. 116  
72 003 Le Mans cedex  
(Secrétariat Régional).

### U.R. Aquitaine:

C.N.T., B.P. 511  
64010 Pau Cedex  
(Secrétariat Régional).

### U.R. Midi-Pyrénées:

C.N.T., 7 rue St Remesy  
31000 Toulouse  
(Secrétariat Régional).

### U.R. Méditerranée:

C.N.T., Vieille Bourse  
du Travail, 13 rue de  
l'académie,  
13001 Marseille  
(Secrétariat Régional).

### U.R. Normandie:

C.N.T., B.P. 2010,  
14019 Caen Cedex 6  
(Secrétariat Régional).

### U.R. Paris & Nord:

C.N.T., Syndicat des PTT  
CTA d'Amiens, rue  
Dejean, 80000 Amiens.

### Dans l'Est:

C.N.T., C/o C.E.S.L. B.P.121  
25014 Besançon Cedex

### En Rhône-Alpes:

C.N.T., B.P. 223, 38405  
St Martin d'Herès Cedex

Après les municipales, les présidentielles et les législatives, voici les prud'homales; avec les mêmes arguments démagogiques, les mêmes promesses irréalistes et des acteurs différents mais tellement semblables...

La C.N.T.-A.I.T. n'aura ni électeurs ni élus. Et pour cause : depuis les premières élections (1979), elle appelle systématiquement au boycott des prud'homales. Cette position ne relève pas d'une volonté de se singulariser mais s'inscrit comme conclusion logique d'une analyse syndicale du contexte économique et social, des principes fondamentaux du syndicalisme, de la structure juridique et judiciaire que l'on peut résumer en dix raisons :

#### • DES RAISONS DE PRINCIPE :

- 1- Un travailleur n'a pas, de concert avec un patron, à juger un autre travailleur.
- 2- Un travailleur n'a pas à élire des juges du système judiciaire capitaliste.
- 3- Les travailleurs n'ont pas à appliquer et à se soumettre au droit du travail bourgeois.

#### • DES RAISONS DE CONJONCTURE :

- 4- La campagne électorale détourne les travailleurs des vrais problèmes, de l'action directe et de la lutte des classes.
- 5- Elle divise les travailleurs en instituant des élections de représentativité.

#### • DES RAISONS INSTITUTIONNELLES :

- 6- Le conseil des prud'hommes a une compétence très limitée : les litiges individuels relevant du contrat de travail, en pratique, les licenciements individuels non-économiques.
- 7- Même s'il voulait juger plus en conscience qu'en légalité, même s'il prenait systématiquement le parti des ouvriers, la hiérarchie judiciaire viendrait réviser ses décisions.
- 8- La jurisprudence à laquelle, de fait, il est soumis, émane de la chambre sociale de la Cour de cassation, illustre pour son caractère réactionnaire.
- 9- Le paritarisme est un leurre. Si les juges patrons et salariés ne parviennent pas à se mettre d'accord, pour les départager, intervient un juge professionnel, le juge d'instance.
- 10- Si l'affaire va en appel ou en cassation, c'est de nouveau des juges professionnels qui statuent.

Une seule de ces raisons devrait faire hésiter le syndicaliste. Réunies, elles ruinent le crédit de l'institution. Pourquoi la C.N.T. est-elle la seule organisation syndicale appelant au boycott d'élections d'encadrement, de démobilisation, d'intégration de la classe ouvrière ?

### CAMPAGNE DE BOYCOTT DES PRUD'HOMALES

"LES PRUD'HOMMES NE DEFENDENT PAS LES TRAVAILLEURS, ILS LES JUGENT".

Au sommaire : Qui juge les conflits du travail ? • Pourquoi nous boycottons les élections prud'homales ? • Les prud'hommes jugés : témoignages • Du côté des patrons • Qu'est-ce qui fait courir les syndicats ? • S'unir pour résister • La procédure devant les conseils de prud'hommes..

Une brochure de 24 pages 10 francs - à commander à : C.N.T.-A.I.T. , c/o CESL, B.P. 121, 25014 BESANCON (Chèques à l'ordre de "GUERRE SOCIALE").

*Le découragement actuel des travailleurs a une double origine : la situation économique (chômage massif, précarité et flexibilité...) dont ils sont les victimes, l'écroulement du mythe d'un gouvernement de gauche et les trahisons des centrales réformistes.*

Reprendre le combat de défense ouvrière contre les intérêts capitalistes supposerait une attitude syndicale offensive, sans concessions; une volonté de changement radical. Les élections prud'homales sont le contraire de cela, ce qui au fond est normal, puisque la loi qui les instaure émane de l'Etat, garant de "l'ordre". Elles désamorcent les ferments d'action directe en favorisant une délégation de pouvoir sans contrôle en organisant dans l'entreprise une campagne électorale qui divise les travailleurs, les écarte des vrais problèmes, pour n'être plus qu'un "tiercé" de représentativité. Elles confortent la collaboration de classe dans le monde du travail. Après le cautionnement du parlementarisme par le Conseil Economique et Social, c'est le cautionnement de la justice bourgeoise.

Les anarcho-syndicalistes, s'ils comprennent que des hommes de la classe dominante jugent d'autres hommes pour préserver leurs intérêts, s'inquiètent de la démarche des travailleurs qui, de concert avec des patrons, puisque tel est le principe des prud'hommes, acceptent de juger d'autres travailleurs. Pour nous, il est inimaginable qu'un compagnon soit juge, qu'il soit amené à juger un différend entre un travailleur et un patron. La question n'est pas de savoir qui a raison au regard du droit mais de combattre aux côtés d'un homme qui, de toutes façons, est exploité par un autre homme.

Le droit du travail est un droit de la société capitaliste. Il n'est pas moins bourgeois que le droit civil ou le droit commercial. Présenté comme protection des travailleurs par le pouvoir, il n'a que subsidiairement cette fonction. Depuis des décennies, en l'absence de luttes ouvrières, l'Etat instaure une multitude de déréglementations du droit du travail, dégrade nos conditions de vie et de travail (travail temporaire, annualisation du temps de travail, allègement des procédures de licenciement économique...). Quelle que soit l'étiquette syndicale des élus aux prud'hommes, c'est le droit actuel qui sera appliqué. Le conseil de prud'hommes le voudrait-il, il ne peut défendre un travailleur.

Prenons l'exemple de la loi sur les licenciements individuels non-économiques. Si le conseil juge que le travailleur a été licencié sans cause réelle et sérieuse, il ne pourra ordonner sa réintégration, mais seulement la proposer. Comme l'employeur la refusera à tous les coups, le salarié devra se contenter de dommages et intérêts qui, même équivalents à six mois de salaire, font qu'en période de chômage, même gagnant, il est perdant.

**"La question n'est pas de savoir qui a raison au regard du droit mais de combattre aux côtés d'un autre exploité"**

**"Même gagnant, le salarié est finalement perdant"**

**ELIRE SES JUGES, C'EST LEGITIMER  
UNE JUSTICE FONDEE SUR LE DROIT  
D'EXPLOITATION DE L'HOMME !**

Outre que le droit qu'il applique est un droit de classe, un droit qui permet l'exploitation de l'homme par l'homme, le conseil des prud'hommes est lui même inséré dans un système judiciaire de censure qui fait du paritarisme, si souvent avancé, un leurre. Précisons d'abord que la compétence du conseil des prud'hommes, limitée aux litiges individuels résultant du contrat de travail, est réduite.

Le conseil est composé d'un nombre égal de juges employeurs et salariés. A supposer que les juges ouvriers prennent systématiquement le parti des travailleurs (ce qui jusqu'à présent n'est pas la règle) et les juges employeurs celui des patrons, pour faire une majorité, la loi prévoit l'intervention d'un juge départiteur, juge d'instance, juge professionnel, ayant peu de chances d'être lié à la classe ouvrière.

De plus, pratiquement toutes les affaires sont susceptibles d'appel. Qui juge en appel ? Des juges professionnels. Indépendamment du montant de la demande, toute affaire est susceptible de cassation où interviennent encore des juges professionnels. Si la procédure devant les prud'hommes est peu onéreuse et relativement simple (encore que la démarche judiciaire soit loin d'être un réflexe ouvrier et que les travailleurs se défendent mal devant les prud'hommes), il n'en va pas de même en appel et en cassation : argent et procédure décourageront le travailleur, aurait-il cent fois raison devant la loi.

CNT-AIT. du DOUBS

En dehors de l'impression, le C.S. est rédigé et réalisé à titre militant par des adhérents de la C.N.T., chômeurs ou salariés après leur journée de travail.

Le 12 Octobre 1992, Marc Hopkins, travailleur précaire, mourrait électrocuté lors de son service au Mac-Donald's de Manchester. Depuis, chaque mois d'octobre, une journée internationale de boycott de Mac Do est organisée, pour dénoncer la précarité et les projets de société uniformisés.

Cette initiative a été prise en Angleterre par des militants de G.P.L., rapidement relayés par la Solfed (A.I.T.) et des anarchistes du Collin Reach Centre. Le but de cette action symbolique était de traiter la question des conditions de travail et d'encourager les employés de Mc Do à s'organiser syndicalement.

### Le procès Mc Do

Ces militants récalcitrants mettaient en lumière la responsabilité d'entreprises comme Mc Do dans la détérioration de l'environnement (Mc Do est le plus grand usager mondial de boeuf, conditions intensives de ces élevages, utilisation de tonnes d'emballages inutiles...), dans le développement de maladies cardio vasculaire et de l'obésité (nourriture comportant beaucoup de graisses, de sucre, d'additifs chimiques). Leurs accusations portaient aussi sur la manipulation des enfants pris pour cibles dans les publicités, mais surtout sur l'exploitation du personnel (salaires très bas, heures sup non payées, campagnes anti-syndicales). Face à ces accusations, Mc Do a intenté un procès en diffamation à 2 de ces militants -procès que Mac Do a certes gagné, mais à quel prix....-. A la suite d'un procès de 313 jours, le juge dans son arrêt a confirmé la véracité de plusieurs accusations notamment sur l'exploitation des employés et la cruauté envers les animaux. Un cancérologue employé par Mc Do reconnaît la nocivité de la nourriture distribuée. Des documents secrets de la firme où il est écrit "*nous ne sommes par là pour bien nourrir les gens*" sont rendus publics (Libération du 20 juin 1997). Toutes les télévisions du monde et tous les

journaux se sont faits l'écho du procès. Un désastre en terme de relations publiques pour la firme.

### Des initiatives dans toute la France

L'an passé, l'Union Locale de Toulouse avait relayé avec succès cette campagne. Cette année, les initiatives CÉNÉTistes se sont multipliées. On peut citer par exemple : distribution de tracts à Périgueux et à Rouen, éditions d'autocollants à Marseille, présence devant 2 McDo à Toulouse, etc. Quant à Auch dans le département rural du Gers où un nouveau resto Mac Do devait être inauguré, les compagnons du syndicat C.N.T. ont organisé avec la Confédération Paysanne un buffet campagnard avec des produits locaux. Chacune de ces actions a été l'occasion de contacts intéressés et compréhensifs parfois même approbateurs tant avec les consommateurs potentiels, qu'avec le personnel, souvent jeune mais toujours précarisé, avec la menace du licenciement à la clé. Bien entendu, les "managers" ont beaucoup moins apprécié...C'est bien le signe de notre réussite !

### Mac-Do, les pro de la culture d'entreprise

A Rouen, des militants du syndicat C.N.T. ont distribué un tract dénonçant la politique de Mac-Donald, caractérisée par la précarité, la flexibilité et l'anti-syndicalisme. Cette action a bien évidemment été menée devant un restaurant de cette enseigne internationale.

Alors que la diffusion du tract était presque terminée, le "manager" du-dit restaurant sortit, très en colère, pour nous exprimer son indignation. En effet, notre action, selon lui, entraînerait à coup sûr une baisse du chiffre d'affaire de son établissement ! Le bougre se mit ensuite à nous ex-

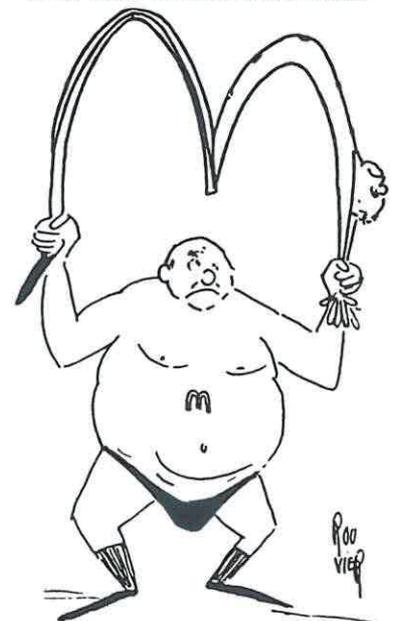
pliquer combien nous risquions de démoraliser "son" personnel, ce qui entraînerait fatalement l'instauration d'une "mauvaise ambiance". Il justifia les mauvaises conditions de travail: "*Nous ne mentons pas à nos employés, ils savent que le travail est dur et, crise oblige, mal rémunéré*", sans oublier de nous rappeler que l'essentiel c'est "*la bonne ambiance*".

Cet épisode très parlant nous montre combien certains finissent par fermer les yeux sur leurs conditions de vie et de travail tout en s'identifiant à leur entreprise, c'est à dire aux intérêts de leurs exploiters. Cette culture d'entreprise, s'appuyant sur la peur du chômage et sur le chantage à l'emploi, est sans doute une des armes préférées du patronat pour nier la lutte des classes.

Face à ce phénomène, la préoccupation des anarcho-syndicalistes doit être de favoriser, partout où c'est possible, l'émergence de dynamiques de luttes et, mieux, de faire vivre ou revivre une véritable culture de lutte.

Lateigne (Interco 76)

### LE CHAMPION DE LA FLEXIBILITE



C'EST MAC DONALD'S

550 milliards de Francs "envolés" -pour ne pas dire volés- à la Bourse de Paris quelques jours après la privatisation de France-Télécom. Pendant que ces fortunes se jouent et se perdent, la crise, les crises frappent de plein fouet la population. Les salariés tombent chaque jour dans le piège tendu par le patronat du chantage à l'emploi. Comme dans le cas des routiers, l'annualisation du temps de travail devient le paravent d'une baisse des salaires et d'une montée de la flexibilité. Pour les chômeurs, dont le pouvoir fait semblant de découvrir seulement aujourd'hui qu'ils sont autour de 8 millions, la roue de la misère continue. Les perspectives des uns et des autres se rejoignent quand finalement, que l'on soit chômeur ou pas, on gagne aussi mal sa vie avec un salaire qu'avec un R.M.I.

Un des éléments qui confirment que flexibilité et précarité sont inscrites dans le salariat, c'est qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Elles étaient déjà auparavant des piliers du mode de production capitaliste, depuis que le salariat existe en tant que rapport entre les deux groupes économiques dominants/dominés. De longtemps, le travailleur a connu ce que nous connaissons aujourd'hui : l'insécurité du contrat de travail (la flexibilité) et l'insécurité de l'embauche (la précarité).

Cela a existé dans l'agriculture avec les esclaves, les serfs, les peones, les fellahs, puis les journaliers et les saisonniers. Notons, au passage, qu'il existe encore en Espagne un Plan d'Emploi Rural qui permet aux maires des villages de désigner qui aura du travail pour telle ou telle journée.

Initié dans ce premier secteur, la précarité des non-propriétaires fut un premier facteur d'enrichissement des propriétaires et explique en partie l'expansion de l'économie au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le développement du commerce et des transports qui a suivi allait permettre le démarrage industriel du XIX<sup>ème</sup> siècle.

La précarité, de règle dans l'agriculture, se prolongeait dans l'industrie naissante par le déplacement d'une main d'oeuvre habituée à de dures conditions de travail. De nombreux ouvriers étaient payés à la tâche, tels les canuts, et restaient complètement dépendants des industriels.

Cette situation allait perdurer jusqu'à ce qu'une triple conjonction (économique, politique et sociale) améliore ces conditions de

travail.

L'apparition de contrats de travail à durée indéterminée, des conventions collectives, d'une sécurité relative de l'emploi, bref d'une sécurité sociale au sens large, est un phénomène nouveau et inédit dans le développement du capitalisme. D'ailleurs, comme leur nom l'indique, les 30 glorieuses (1950 - 1975) furent limitées dans le temps mais aussi dans l'espace occidental. Sur le plan économique, les infrastructures mises en place et les avancées technologiques, à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle allaient permettre une production de masse. L'exemple le plus célèbre est celui de l'industrie automobile (Ford, Volkswagen...). Dès la fin des années 20, il devenait évident qu'il fallait avoir les marchés pour permettre une consommation de masse adéquate à cette production.

C'était une volonté politique qui favorisait les théories de Keynes. Celui-ci prônait l'intervention de l'Etat pour réguler les marchés. Ces deux éléments -économique et politique- furent à l'origine d'une nouvelle donne dans les rapports sociaux. Cette nouvelle donne concerne aussi les syndicats.

Paradoxalement, le syndicalisme joua un rôle dans le nouvel aménagement du mode de production. C'est ce qui sera appelé le "compromis fordiste", phase sociale de cette période (1930-1975).

Il faut faire ici une digression : de 1910 à 1940, parallèlement à la mise en place des conditions de ce compromis, on assista dans tous les pays (en France avec la guerre de 14/18, comme au Mexique en 1920, aux Etats-Unis, en Russie -1920-, en Espagne -

1939- ...) à l'extermination physique des anarcho-syndicalistes défenseurs de l'organisation directe des classes exploitées. C'était le prélude nécessaire à la prise en main des syndicats par des tendances marxistes et réformistes qui allaient inaugurer dès l'après-guerre une politique de collaboration de classes nécessaire au groupe dominant. C'est fondamentalement l'abandon (y compris dans les milieux libertaires) de la lutte pour l'abolition du salariat au profit des seules revendications quantitatives qui va caractériser ce retournement des syndicats.

Dès 1946, le rideau se lève donc, sur la parfaite adéquation entre les revendications des uns (augmentation des salaires) et les objectifs des autres (la consommation de masse).

Aujourd'hui, cette adéquation n'est plus de mise, ne serait-ce que pour des raisons écologiques, mais surtout plus prosaïquement parce que l'orientation du groupe dominant est plus financière qu'industrielle. C'est la révolution informatique et médiatique qui a été à l'origine de ce tournant en posant le problème des stocks et de leur rentabilité. Les différentes crises de 1973 - 1979 contemporaines de cette révolution servent de prétexte pour justifier une nouvelle organisation du travail basée sur la règle du triple zéro (zéro stock, zéro papier et zéro main d'oeuvre).

Des politiciens suffisants et des "syndicalistes" malades allaient s'empressement de légitimer ces nouveaux objectifs par des lois et accords successifs. En entamant ce qui n'est pas uniquement une régression sociale ("L'horreur économique") mais une régression historique.

L'étude de cette dernière phase politico-sociale, que nous vivons aujourd'hui avec la future loi cadre de la réduction du temps de travail mériterait d'être plus approfondie. En voici cependant les grandes lignes depuis 1982.

C'est à partir de cette date pour la France que l'Etat allait

• suite page 8

*QUAND VOUS ENTENDEZ PARLER DE "SOUPLESSE" OU "D'HORAIRE A LA CARTE", NE VOUS MEREprenez PAS, C'EST DE FLEXIBILITE QU'IL S'AGIT.*

Que l'on soit chômeur, étudiant ou bien salarié, les mutations du travail nous concernent tous. En effet, le monde du travail est en plein changement que ce soit au niveau de l'organisation et des méthodes de gestion ou au niveau de l'outil de production. Post-taylorisme, société des loisirs, gains de productivité, annualisation du temps de travail, flexibilité, ou encore flux-tendus font partie du vocabulaire moderne.

La flexibilité est au cœur de ces bouleversements pourtant, l'information et la réflexion sur ce sujet sont rares et souvent procèdent d'une analyse peu critique du phénomène, quelles viennent des médias ou des politiques. Du côté même des syndicats traditionnels (c'est-à-dire réformistes et institutionnalisés) le silence est presque parfait car ils considèrent certainement que les salariés sont trop incultes pour comprendre. Quand ils s'expriment sur ce sujet c'est avec l'hypocrisie qu'on leur connaît. Ils se contentent de déclarations de principe opposées à la flexibilité, en même temps qu'ils signent des accords avec le patronat dans le dos des salariés moyennant leurs avantages habituels.

Il est clair qu'en ce qui nous concerne flexibilité rime avec précarité. C'est pourquoi la CNT doit, avec ses moyens, dénoncer cette attitude des syndicats réformistes et surtout distiller les informations quelle possède ainsi que son analyse et ses revendications.

La flexibilité est la dernière attaque du patronat contre les salariés. S'appuyant sur la force que leur donne le taux de chômage important, ils sont en train de faire passer leurs attaques face à des ouvriers désorganisés et manipulés par les syndicats.

La mise en place de la flexibilité répond à une "nécessité" de réduire les coûts de production, afin de rester "compé-

titif". En effet, sur des marchés de plus en plus saturés, les entreprises n'ont pas 36 moyens de continuer à faire du profit (ce qui est, que je sache, leur but unique) que réduire leurs coûts de production. Les possibilités d'accroître leurs parts de marché et leur chiffre d'affaire étant faibles, la plus-value ne peut donc résulter que de cette baisse des coûts. Pour faire baisser ces coûts de productions, il faut mettre en place une plus grande rationalisation afin de rentabiliser les investissements en machines (les coûts fixes), c'est-à-dire de les faire tourner 24h/24, 7j/7 et 365j/an.

## QUELQUES NOTIONS DE BASE

- **Le flux tendu** : la production peut être stockée pour répondre à une commande. La journée de travail étant fixe, elle ne peut s'adapter aux à-coups de production. Les stocks sont fait pour cela. Mais voilà, les stocks, ça coûte cher ! Construire les entrepôts, les chauffer ou les réfrigérer, les entretenir, etc.... Les marchandises, ça se gâte, ça s'abîme, se vole ou se démode. Les stocks, c'est de l'argent immobilisé. L'employeur a payé la fabrication, il doit attendre la vente pour se faire rembourser. Cet argent serait plus utile sur son compte-courant ! Désormais, plus de stock. Il faut travailler à la commande : grosse commande = gros horaires et embauches / faibles commandes = faibles horaires et peu d'embauche.

Eliminer les stocks exige donc d'être capable de produire en fonction du marché. Il faut répondre aux coups de la demande. C'est ce qu'on appelle le flux-tendu (ou just-in-time).

Mais, le flux-tendu présente pour les patrons l'inconvénient de pouvoir se transformer en arme très puissante pour des ouvriers en conflit.

- **La flexibilité** : c'est le carnet de commande qui fixera les horaires et les jours de travail. Dès que le quota annuel d'heures ( $\pm 1600$  h) sera atteint, vous resterez chez vous; un C.D.D. prendra votre place jusqu'à ce que la nouvelle année civile autorise votre réemploi. Ce qui signifie la fin de vos "39 heures" et de votre "semaine de 5 jours"... même si au début, le projet du gouvernement n'est pas trop méchant : il faut bien habituer en douceur...

Qui empêchera les employeurs de prétexter que la concurrence bénéficie d'un taux de flexibilité plus avantageux, que les règles de l'économie de marché imposent une déréglementation totale et que chaque entreprise doit fixer la flexibilité selon ses besoins ?

Dès lors, des centaines de combinaisons sont possibles suivant les types de production - d'été ou d'hiver-, bien ciblées, liées aux fêtes, au tourisme, etc.... Parce que l'électricité, le téléphone, les transports seront meilleur marché à tel moment, telle entreprise aura des horaires d'été extrêmement longs, tandis que l'hiver les horaires seront très faibles...

Le travailleur sera donc contraint de supporter ce que l'entreprise ne peut plus ou ne veut plus supporter, il est victime de la loi du marché comme on dit.

La flexibilité permettra également de réduire, au moins en partie les heures supplémentaires, qui coûtent trop cher au goût des patrons. Elles sont majorées de 25% en dessous de 8 h de 50% au



## MATERNELLE DE JOLIMONT: UN ENSEIGNANT OU 200 C.R.S.?

Depuis plusieurs années, les parents d'élève de l'école maternelle de Jolimont, quartier populaire de Toulouse, demandent l'implantation d'un poste supplémentaire d'instituteur pour les enfants.

Il est vrai que quatre enseignants pour 126 gamins de deux ans et demi à six ans, cela fait un peu juste. Il manque un poste, tout le monde est d'accord là-dessus. Chose incroyable, ce poste n'est pas prévu, parceque l'administration ne l'a pas prévu; dès lors, les 126 gamins doivent se contenter du fameux "c'est pas possible ... on verra l'an prochain" que l'administration oppose systématiquement aux parents.

A la fin du mois d'octobre 97, des Maîtres Auxiliaires, estimant que des enseignants sans poste (eux) ont leur place dans une école où il manque un poste d'enseignant vont occuper l'école de Jolimont. C'est logique. Certains entament une grève de la faim, ils sont soutenus par les parents d'élève et les habitants du quartier. C'est ce que ne va pas supporter l'inspecteur d'académie, qui demande l'intervention de la police pour des "motifs de sécurité".

Le jeudi 6 novembre, l'intervention musclée des *forces de sécurité* délogent de l'école les parents d'élève et les maîtres auxiliaires : 200 C.R.S. vont prendre place dans les préaux du groupe scolaire. Un poste d'enseignant manquant est donc remplacé par deux cents C.R.S. et un remue-ménage terrible pour une école maternelle.

Nous vivons une époque formidable où l'on crée des emplois dont on n'a pas besoin et, où, là où il y a des besoins, il n'y a pas d'emplois.

### PROBLEME ELEMENTAIRE

Sachant que le salaire d'un C.R.S. est bien supérieur à celui d'un Maître-Auxiliaire, calculez ce que coûte de plus à la collectivité l'envoi de 200 C.R.S. pendant un jour par rapport à l'envoi d'un maître auxiliaire pendant 200 jours. Dites également ce qui est le plus utile pour les élèves, censés être dans le jargon de l'éducation nationale, "au centre du projet de l'école".

Vous pouvez envoyer vos réponses à :  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Directeur des services départementaux de l'éducation nationale,  
Cité Administrative, Toulouse.

*L'Union régionale des syndicats C.N.T.-A.I.T. de Midi-pyrénées vous invite à des rencontres - débats publics sur l'anacho-syndicalisme :*

- **ALBI: JEUDI 4 Déc.,**  
26 rue CAMBOULIVES, 20h. 30
- **TOULOUSE: VENDREDI 5 Déc.,**  
7 rue St REMESY, 20 h. 30
- **CAHORS, SAMEDI 13 Déc.,**  
BOURSE DU TRAVAIL, 20h. 30
- **MONTAUBAN, SAMEDI 13 Déc.,**  
MAISON DU PEUPLE,  
Rue MICHELET, 15 heures

### *A retenir également :*

- Carmeaux: fête du Collectif des Objecteurs Tarnais, 29 novembre, salle de la Verrerie à partir de 19 heures. (entrée : 60f)
- Montauban: 11ème Forum de LEA (Libres Expressions Artistiques) et de Radio Asso, du 27 au 30 nov. 97, à la Maison du Peuple. Expositions, rencontres, animations. Vernissage le 27 à 18 h 30. Ouvert toute la journée, entrée gratuite.

Alors que nous finissons la rédaction de ce journal, le verdict de l'affaire Jean-Luc Galvan (voir page 11) est tombé : Jean-Luc est condamné à 6 mois de prison ferme et 3 ans d'interdiction des droits civiques.

Jean-Luc Galvan a interjeté appel contre cette sentence.

*L'année dernière, de nombreuses familles d'immigrés ayant séjourné en France pendant plus de cinq ans se sont tout à coup retrouvées en situation irrégulière en vertu des critères d'attribution des cartes de séjour prévues par les lois Pasqua-Debré.*

Commencée à Paris, une lutte s'étendit très vite à toutes les grandes villes où se formèrent des collectifs de sans-papiers. Après les élections, le gouvernement Jospin exigea des sans papiers qu'ils déposent un dossier pour demander leur régularisation. En ce moment, le ministère de Chevènement (P.S.) est en train de les traiter. Le Collectif local des sans papiers a estimé que sur 1 367 demandes d'habitants de Toulouse actuellement sans papiers, 125 ont été refusés, 315 acceptés ... 727 espèrent toujours.

Beaucoup de sans papier ayant crû aux promesses du Parti socialiste qui avait centré une partie de sa campagne sur le thème de "l'abrogation des lois Pasqua-Debré", se trouvent aujourd'hui exposés à des expulsions pour avoir déposé un dossier avec leur nom, leur adresse et tous les renseignements utiles à la police pour les retrouver en cas de non régularisation

La responsabilité des partis politiques envers les sans papiers ne s'arrête pas là : en fait, les actions menées l'an dernier ont surtout permis au P.S. de redorer son blason et de se donner une image "de gauche" nécessaire à la reconquête d'une partie de son électorat. Maintenant, au pouvoir, il ne parle plus d'abrogation mais d'une loi plus "ouverte", plus "généreuse" sans préciser d'ailleurs les limites de cette générosité.

### Les sans papier ne sont pas un cas particulier mais une simple variation du cas général

A cause de la présence des partis politiques qui ne voulaient rien entendre d'autre, les sans papiers ont été amenés à se positionner comme des êtres subissant un problème bien particulier alors qu'ils ne sont que les premières victimes d'un problème général, qui concerne tout le monde : la flexibilisation de l'emploi et la précarisation. Le fait

que les sans papier aient été présentés à l'opinion publique comme des cas particuliers permet maintenant au gouvernement de mieux refuser les régularisations sans soulever de mécontentement généralisé. C'est pour cela que le P.S. et le P.C. se sont bien gardés de relier les problèmes des immigrés à ceux des français. Pourtant, les mesures que prend le gouvernement tant envers les uns qu'envers les autres vont dans le même sens. Ainsi, En donnant des cartes de un an au lieu de carte de 10 ans, on pousse les immigrés à accepter n'importe quel salaire pour pouvoir obtenir ainsi le renouvellement. Sur le marché du travail, on met de la sorte en place des mécanismes de baisse des salaires qui se répercuteront sur tout le monde.

Aucune conscientisation de la population n'a donc été fait par les partis qui "soutenaient" la lutte. Et les sans papiers ne pouvaient le faire eux-mêmes, prisonniers de collectifs unitaires ou l'analyse se noie dans les discutailleries, les mensonges et les arrières pen-

sées électoralistes.

Les sans papier qui voudraient sortir de cette logique sont retenus par le manque de moyens financier et par leur statut social qui les fragilise.

Le projet d'une grande manifestation nationale se situe dans ce contexte-là. On sent déjà tout le poids des partis politiques et des organisations (une trentaine en tout) dans le texte diffusé par la coordination nationale qui n'exige pas la régularisation de **tous** les sans papier alors que l'on y retrouve le verbiage sur des lois plus *ouvertes* et *généreuses*. On peut donc se demander sur quoi débouchera cette manifestation et qui tirera les marrons du feu en cas de succès. Vu les reniements et les manipulations auxquels on vient d'assister, on peut douter que ce soient les sans papier.

Au total, il me semble que les sans papier toulousains se retrouvent assez isolés. La véritable question qui se pose est celle de la construction d'un rapport de force non pas en jouant sur la sensibilité des habitants et l'aspect humanitaire mais en soulevant et en faisant comprendre les problèmes de fond.

G.C.F.



Chacun de nous aura pu le constater, même sans être historien patenté, sociaux-démocrates et communistes parviennent au pouvoir dans les moments de crise : spécialistes du désamorçage des conflits sociaux, garants de la paix sociale, défenseurs de l'intérêt "général", socialistes et communistes, gèrent actuellement la boutique France avec le talent qu'on leur connaît, pour le plus grand profit de leurs maîtres bien-aimés (F.M.I., B.C.E., O.M.C., etc...). Gestionnaires scrupuleux, ils auront toujours à coeur de faire mieux que leurs prédécesseurs, toujours soucieux de convaincre les propriétaires de la boutique qu'ils sauront semontrer dignes de l'honneur qui leur est fait.

La récente grève des routiers nous offre un magnifique exemple de la fonction réelle, essentielle et unique des socialos et des communistes : gardiens de l'Ordre Social Etabli.

Dans la plus pure tradition stalinienne thorezienne (souvenons-nous avec émotion de feu Maurice : "Camarades, il faut savoir terminer une grève), notre actuel ministre des transports a déployé tout son zèle et toute sa science pour abréger, écourter, éconduire enfin ce qui jamais, au grand jamais, ne doit durer : la GREVE, car plus elle dure, plus elle devient dangereuse, plus elle échappe à ses contrôleurs attirés, à ses propriétaires officiels et légaux, pour devenir sauvage et rebelle (quelle horreur !).

Bien plus fort que Juppé qui avait trimé sur sa "pièce" pendant 12 jours, le camarade Gayssot torche son boulot en moins d'une semaine; en ces temps de concurrence et de féroce compétition, c'est le communiste qui emporte le challenge haut la main. On n'est pas en vain propriétaire du mouvement ouvrier pendant des décennies, on y cultive un

talent certain de la manipulation. Patrons, pour la paix sociale dans votre entreprise, choisissez un stal pour votre poste de Directeur des ressources humaines.

Les briseurs de grève, comme les loups, chassent rarement seuls. Le stal de service n'a pu accomplir ses basses oeuvres qu'avec la complicité active de la C.F.D.T.

Avant les élections prud'homales, comme avant les magouilles pour s'approprier la Sécu, les chantres de la cogestion avaient besoin d'un petit coup de pub : il fallait apparaître comme un syndicat fort mais responsable, d'où cette grève fort annoncée.

Les routiers dans cette histoire n'auront servi que de piétaille dans un jeu politico-syndical.

L'Entreprise C.F.D.T. a réussi une belle opération de lobbying, la Gauche a pu montrer son savoir-faire en matière de consensus social, le patronat peut se rassurer : ses intérêts seront bien préservés.

Consolons-nous, sur certains barrages, les artes C.F.D.T. ont alimenté le feu des braseros.

Un Michel

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Début juillet, le tract suivant a été distribué aux employés de la mairie de Blagnac (31):

"PRIMES DISCRIMINEES = MEPRIS DES BAS SALAIRES

"**Mieux que rien**" se résume à "**si peu de chose**" pour plus de 400 agents municipaux sur environ 700 : 187 francs pour les agents d'entretien, contre 3900 pour les plus hauts grades. Moins que la dernière augmentation du SMIC (environ 250 F.).

C'est ainsi, qu'ici comme ailleurs, **ceux qui exécutent les missions de service public sont bien moins considérés que ceux qui les ordonnent**, et pour commencer par ceux-là mêmes.

C'est ainsi, qu'ici comme ailleurs, **ceux qui ont déjà de bons salaires en prennent un peu plus sur le dos de ceux qui en ont déjà peu**.

**C'est ainsi qu'ici aussi, seule l'action collective directe pourra combattre ces rapports toujours injustes !**

Agents en colère de la Mairie de Blagnac - Sympathisants et militants de la C.N.T.-A.I.T."

## PROCES CONTRE DES MILITANTS ANTIFASCISTES.

• Lyon. Suite à la manif du 25 avril, le policier qui comparaisait en citation directe a été relaxé. Par contre, un jeune, jugé pour "inscriptions sur bâtiment public", a été condamné à 3000 f. avec sursis, et deux autres qui passaient pour "violences à agent de la force publique" ont pris 5000 f. d'amende et 2100 f. de dommages et intérêts pour l'un et 5600 f. + 2500 f. pour l'autre. Le collectif contre les violences policières (c/o CCO, 39 av. COURTELINE, 68100 Villeurbanne) constate qu'une fois de plus, la parole du policier a pesé plus lourd que celle du simple citoyen. Un appel à la solidarité est lancé par ce collectif.

• Marseille (suite à la manif du 11 mars). Condamnés le 12 mars à trois mois de prison avec sursis, Arnaud et Mathieu ont été relaxés en appel : preuve si besoin en était que les poursuites étaient infondées. Har-

rold est condamné en appel à 3000 F d'amende. Philippe, Gérald, Philippe, Pascal, Sébastien, Jérôme, Jérôme et Sébastien ont été condamnés à des peines allant de 2 à 3 mois avec sursis et de 1000 à 3000 f. d'amende. Ils vont faire appel. Un autre manifestant, Benali, doit être jugé le 10 décembre à 8 h. 30. L'instruction contre Richard est toujours en cours. Le Comité de soutien, convaincu que les violences ont été le fait de la police et non des manifestants, ne veut pas d'erreurs judiciaires et demande fermement la relaxe de tous les prévenus.

• Versailles. Suite à la campagne de Caroline Le Pen à Mantes (où son père s'est illustré), plusieurs personnes (dont certaines ont été violemment frappées par des fascistes) sont poursuivies pour "injures". Elles auraient crié "F comme fasciste, N comme nazi". Pour toute info : Scalp Mantais, 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.

Parmi les brochures du C.D.E.S. actuellement disponibles :

• **LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES CONTRE LE SYNDICALISME**

Présentées encore actuellement par certains militants comme une "conquête" du mouvement ouvrier, les institutions dites représentatives du personnel (Délégués du personnel, Comité d'entreprise, Commissions paritaires dans la fonction publique... constituent un des outils les plus puissants pour intégrer le syndicalisme et démobiliser les travailleurs. L'histoire sociale des cinquante dernières années ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Ceux qui, sous des prétextes aussi fallacieux que variés choisissent encore de se présenter à des élections ne font qu'huiler les rouages d'un système qu'il convient de détruire. La C.N.T.-A.I.T., organisation anarcho-syndicaliste, refuse toute participation aux élections professionnelles. Cette brochure explique le pourquoi de la chose et pose les jalons d'une action réellement concrète et révolutionnaire sur les lieux de travail.

• **DE LA PREMIERE INTERNATIONALE A L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.**

Née des espoirs déçus de la révolution de 1917, mais aussi de la volonté de structuration du courant anarcho-syndicaliste, l'A.I.T. possède une incontestable originalité. Elle se veut la continuatrice sans complexe de la Première Internationale. Souvent minoritaire, elle refuse catégoriquement l'avant-gardisme. Sans cesse persécutée, affaiblie, conduite au tombeau de l'histoire par les maîtres du jour, mais sans cesse renaissante, elle a marqué de son empreinte l'évolution du

monde ouvrier depuis plus d'un demi siècle. Contre vents et marées, l'A.I.T., construite sur les principes d'action syndicale directe, de solidarité, de fédéralisme libertaire, d'autogestion, d'internationalisme, incarne aujourd'hui la volonté révolutionnaire.

• **MARX ET L'ANARCHISME.**

Expulsé pour *propagande* d'Allemagne, puis du sol français, détenu dans un camp de concentration anglais en 14/18, exilé à Amsterdam, puis de nouveau interné en camp... Rudolph Rocker, l'auteur de ce texte, fut

un propagandiste infatigable des idées anarchistes. Acteur de la reconstitution de l'A.I.T., à Berlin en 1922, Rocker prit une part active aux combats du mouvement anarcho-syndicaliste mondial. L'effondrement du bloc de l'Est, s'il donne une grande actualité aux propos de Rocker, ne doit pas faire oublier que la critique du marxisme est à poursuivre pour tous ceux qui veulent construire un autre futur.

• A commander au C.D.E.S., 7 rue St Remesy, 31000 Toulouse, 10 francs la brochure, port compris.

## Mode d'Emploi

• **C.N.T.** : La Confédération Nationale du Travail, section française de l'A.I.T. (Association Internationale des Travailleurs) est anarcho-syndicaliste. Son siège national se trouve à Caen. • Le secrétariat de l'Union Régionale Midi-Pyrénées est à Toulouse. • A travers son C.D.E.S. (Centre de Documentation et d'Etudes Sociales), la C.N.T. organise diverses activités (rencontres, débats, sorties, bibliothèque...) et publie ce bulletin tous les deux mois, dans le cadre du réseau de presse "**Le Combat Syndicaliste**". • Il existe une section chômeurs-précaires et une section universitaire • Les **Jeunes Libertaires** se réunissent également dans les locaux de la C.N.T. • N'hésitez pas à prendre contact :

UNE SEULE ADRESSE POUR L'ENSEMBLE :

**C.N.T., 7 rue ST REMESY 31000 TOULOUSE**  
(près de la rue PHARAON, quartier des Carmes-Salin)

TELEPHONE (répondeur) & FAX: 05 61 52 86 48

• **PERMANENCES, REUNIONS PUBLIQUES A TOULOUSE :**  
- C.N.T., C.D.E.S., Jeunes Libertaires, Section U.: le Samedi de 17 à 19 heures (au local).  
- **Tables de presse:** aux Puces (place St Sernin), le dimanche à partir de 11 h. • aux RU du Mirail le mardi (12 h - 13 h 30), et de Rangueil le lundi (12 à 13 h.).  
- **Débat "à bâtons rompus"** le premier vendredi du mois, 20 h 30  
- **Réunion de la section universitaire :** deuxième lundi du mois à 20 h 30  
• **A MONTAUBAN** la C.N.T. organise un débat public sur des thèmes d'actualité l'après-midi de chaque deuxième samedi du mois à la Maison du Peuple rue Michelet.

## Abonnements

Un an : abonnement normal : 50 francs,  
Un an ; abonnement de soutien : 100 francs et plus. à verser au  
C.C.P. : C.D.E.S. , N° 3 087 21 H Toulouse.

delà. Bien-sûr, pour l'instant, le cadre juridique existant est encore trop rigide pour permettre la généralisation de ce type de fonctionnement. La transition se fera lentement, on commencera par montrer les aspects positifs : on trouve toujours des employés modèles prêts à témoigner. Ou bien on appellera ça "des horaires à la carte" comme un célèbre resto de bouffe rapide. De toutes façons avec la pression du chômage, les salariés ne sont pas en position de force pour s'y opposer. La loi qui vient d'être votée a mis en place l'annualisation du temps de travail, elle prévoit une fluctuation qui va de 0 à 48 h par semaine avec un maximum de 10 h par jour.

## D'IMPORTANTES CONSEQUENCES SUR LA VIE DES TRAVAILLEURS

Voyons maintenant les conséquences de la flexibilité sur le travailleur.

Elles sont nombreuses à tous points de vue; de tels bouleversements dans le processus de production, dans la gestion du "capital humain" (c'est comme ça que parle le patronat) ne sont pas anodins.

Il est tout d'abord important de noter les inégalités entre les personnes face à des horaires décousus, à des périodes intensives de travail qui surviennent quand l'entreprise est confrontée à une forte demande, et également face au travail de nuit. En effet, certaines personnes réagissent et s'adaptent plus ou moins bien et on sait, par exemple, que les personnes les plus âgées le supportent assez mal. Cet état de fait qui veut que les individus ont des constitutions physiques plus ou moins résistantes pourraient conduire à bien des dérives...

Il existe des entreprises où les gens étaient dans un premier temps très contents de ne travailler que 4 jours par semaine à raison de 10 h par jour et qui, ensuite, se sont rendus compte que les 2 heures de plus de travail quotidien étaient difficiles à supporter. Ils

déclaraient être si fatigués quand arrivait le Week-End qu'ils n'en profitaient pas.

Prenons l'exemple du travail de nuit : des études ont montré qu'il est en conflit avec le cycle biologique humain. On note une baisse des activités biologiques de l'organisme (le pouls, la respiration, etc.) l'attention baisse, les réflexes sont diminués, la capacité de jugement critique est en sommeil... On peut donc craindre un accroissement des accidents du travail ! Pour les patrons, ce n'est pas bien grave : on pourra toujours piocher dans la population au chômage, si utile au système.

De nos jours on sait également qu'avec l'évolution technologique des moyens de production la fatigue physique est surtout statique, c'est-à-dire que la machine oblige l'ouvrier à garder la même posture bien précise (souvent debout) pendant de longues heures.

Quand ce n'est pas la machine qui impose son rythme, les quotas, le système d'organisation du travail et les modes de rémunération font que l'homme devient lui-même son propre exploitateur car il est poussé à produire toujours plus : c'est l'auto exploitation. Il s'ensuit une dégradation de la condition physique et mentale (stress, fatigue...). Le patron pourra aussi faire ce qui se développe de plus en plus actuellement et qui consiste à faire travailler ses employés par périodes de 5 h maximum pour ne pas être obligé de leurs accorder la pause réglementaire, c'est toujours ça de gagné...

Face aux contraintes physiologiques et psychologiques du processus de travail, il se met en place une espèce de gestion de la santé des ouvriers. Il va falloir, par exemple, se pencher sur leur alimentation, sur leur mode de vie, sur leur vie sentimentale; car il faut qu'ils restent parfaitement productifs dans des conditions de plus en plus difficiles. D'où l'intervention de tout un tas de spécialistes tels que des sociologues d'entreprise, des psychologues, des nutritionnistes... Bref, plus on en demande au

travailleur (pour faire des gains de productivité), plus il va falloir *rationaliser* les différentes composantes de sa vie professionnelle, sociale et familiale. On risque fort des intrusions graves dans la vie privée.

On peut en effet se demander comment le patron fera pour que ses ouvriers flexibilisés, quand ils seront dans une période creuse (quand la demande sera faible) restent à tout moment opérationnels et immédiatement productifs quand on aura besoin d'eux.

## AUX ORDRES DU GENERAL-PATRON ?

Au niveau international il existe des conventions qui datent de 1957 et qui stipulent que le repos doit être accordé en même temps à toutes les personnes d'un même établissement et coïncider avec le jour de la semaine reconnu comme le jour de repos par la tradition ou les usages du pays ou de la région. Pour l'instant la durée hebdomadaire du travail reste basée sur 5 jours mais pour combien de temps encore ?

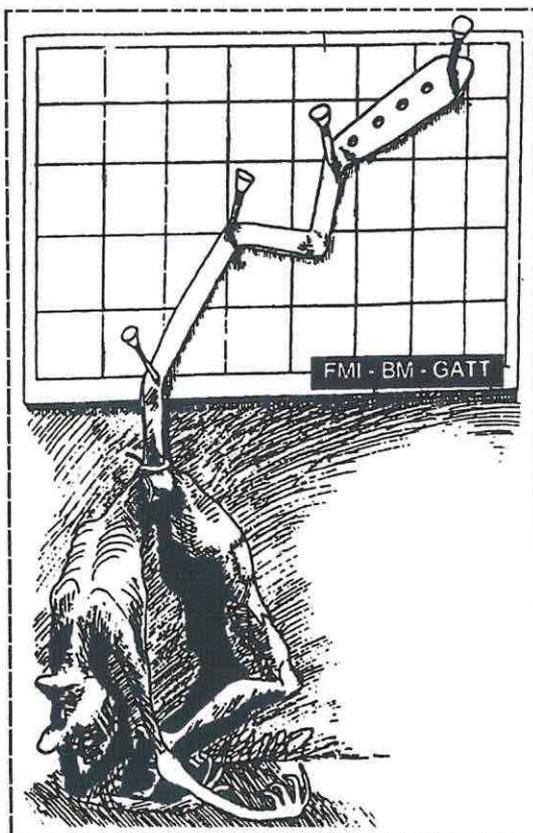
Les conséquences de la flexibilité au niveau de la vie sociale, familiale, au niveau des relations entre les travailleurs d'une même entreprise ne se feront pas attendre.

La vie familiale risque de s'en ressentir, en effet : comment prévoir et organiser ses loisirs, la garde des enfants, les tâches ménagères, etc, quand les parents peuvent à tout moment être réquisitionnés par le Général-Patron ? On comprend mieux à quoi pourront servir les nouveaux moyens de communication comme les téléphones portables et autres messageries électroniques. Aurons-nous bientôt une "puce" directement implantée dans le cerveau ? On comprend également mieux pourquoi on nous rebat sans cesse les oreilles avec les "emplois de service" : il faudra bien que quelqu'un s'occupe de vos enfants, fasse vos courses, si vous êtes appelé à bosser à un moment inattendu ou si vous êtes dans une période de forte activité.

La vie sociale en général, dans toutes ses composantes s'en ressentira nécessairement. Difficile de faire de la politique, de militer, de sortir ou même de rencontrer des amis car il n'y aura plus de temps communs, c'est-à-dire de moments où les gens peuvent se rencontrer. C'est l'éclatement total. Les villes ressembleront plus que jamais à des fourmilières où l'activité est permanente, où il n'y a plus de jour ni de nuit, où tous les habitants déambuleront comme des zombies en attendant d'être appelés.

Un seul exemple suffit à se rendre compte de la gravité de la situation. Prenons le cas d'une famille où le père travaille dans un secteur qui a une forte activité pendant l'été (l'hôtellerie, l'industrie des loisirs...) tandis que la mère est dans la situation opposée, par exemple une usine qui produit peu à cette époque de l'année. Vous imaginez aisément la difficulté d'avoir une vie familiale.

A l'intérieur de l'entreprise, les conséquences seront nombreuses également. Les horaires différents d'un salarié à l'autre, il sera difficile dans ces conditions de se parler, de faire circuler l'information, de s'organiser. L'entreprise sera moins que jamais un lieu de socialisation, contrairement à ce que veulent nous faire croire les tenants de l'idéologie du travail qui parlent d'insertion par le travail à tort et à travers sans



connaître la réalité de ce travail qui est, la plupart du temps, bêtifiant et aliénant. C'est donc peut-être vers les lieux de vie tels que les quartiers que doit se concentrer notre action.

Face à ces changements, il faut être capable d'une part de refuser et de s'opposer à ce qui est une attaque du patronat pour opprimer un peu plus les citoyens et les réduire à un rôle de producteurs et de consommateurs. Non seulement il faut s'opposer à la mise en place de la flexibilité mais ne pas se contenter de vouloir conserver des acquis : il faut plus que jamais réaffirmer nos analyses sur le rôle du travail, sur le partage des richesses et sur la manière dont nous comptons prendre en main nos vies.

Cela doit être l'occasion de réaffirmer notre analyse du système capitaliste et nos moyens d'actions : En effet, une entreprise flexibilisée devient extrêmement fragile car le moindre grain de sable (grève, sabotage...) peut bloquer l'ensemble d'un secteur.

Un militant de Caen

• SUITE DE LA PAGE 5

## PETIT HISTORIQUE

prendre acte en les légalisant des nouvelles formes d'exploitation.

Dès 1982, en échange d'une réduction du temps de travail à 39 heures hebdomadaires et de la 5ème semaine de congés payés, il devenait possible de "moduler" (comme le terme est doux !) le temps de travail par des accords de branche. Cette modulation sera rendue possible par le biais d'accords d'entreprise en 1987. Dès lors, le patronat pouvait ainsi répondre à des besoins locaux et immédiats de la production; mais cela ne suffisait pas.

En 1993, le plan quinquennal mettait l'accent sur l'annualisation du temps de travail, dont les organisations syndicales "représentatives" allaient signer l'accord cadre le 31 octobre 1995.

Petite anecdote, seule la C.G.T. ne fut pas signataire au plan national mais, comme elle pouvait conclure des accords locaux, elle donnait son accord le 15 février 1996 aux Chantiers de l'Atlantique pour l'annualisation du temps de travail.

En même temps que toutes ces modulations allaient permettre l'individualisation du contrat de travail, des contrats d'exception voyaient le jour (T.U.C., C.E.S., S.I.V.P., emplois jeunes maintenant...). Le tout agrémenté de mesures d'aide ... au patronat. Cette individualisation réalisée au détriment du contrat collectif est en fait un éclatement des conditions de travail et de vie, lequel a de lourdes conséquences sur les possibilités d'organisation et de lutte des exploités tout comme sur leurs conditions de vie.

Nous arrivons là sur un point qui n'est jamais abordé dans le débat : on nous explique sans cesse que la flexibilité est indispensable à la sauvegarde de l'économie, à son développement. Mais les tenants du patronat et de l'état ne posent jamais la question qui pourtant est primordiale : à qui profite l'économie et le développement ?

Un militant de Toulouse.

En arrivant au Ministère de l'éducation nationale, Claude Allègre a, dit-il, fait une grande découverte : "la violence". Presque aussitôt, il promettait des mesures "spectaculaires et efficaces". Sur le premier point au moins, on a été servi. Côté spectacle, c'était la grande parade : pas moins de sept ministres étaient présents pour lancer le plan Allègre dont ... celui de la défense. Bigre, va-t-on positionner des blindés à la porte des maternelles ?

Mais, tout d'abord, qu'est-ce donc que cette violence à l'école dont on fait tant de foin. Première constatation : personne n'est capable de le dire. C'est tout et n'importe quoi. Aucun officiel n'en donne la moindre définition. Deuxième constatation, contrairement à ce qu'insinue tout le tin-toin médiatique, il y a très peu de violences graves à l'école. Sont-elles pour le moins en augmentation ? Ceux qui l'affirment n'avancent pas l'ombre d'une preuve, et pour cause : jusqu'à une date toute récente, aucun recensement n'en était fait. Pire, certaines violences graves étaient volontairement occultées ou minimisées. Par exemple, il est de notoriété publique que la pratique du bizutage a donné lieu pendant des dizaines d'années à des viols caractérisés et à de nombreux actes sadiques. Aucun registre n'en a été tenu par l'institution scolaire. Il est vrai que cette vertueuse maison était largement complice.

Si le bizutage a pu persister si longtemps, c'est qu'il était essentiellement une distraction, façon canaille, des fils de famille. Gageons que leurs crimes retomberont rapidement dans l'oubli. Car, ce avec quoi on veut faire peur à la population, c'est la violence des enfants de la banlieue. Là est, pour nos gouvernants, le nouveau danger social.

Entendons-nous : il y a parfois des actes réellement violents dans les écoles. Quand les ministres, la presse, les politiques parlent de violence, ce sont bien sûr ces cas qu'ils mettent en avant. Mais ces cas sont rarissimes. Pour le reste, on se rend compte que le concept de violence est avant tout un fourre-tout pour bateleur de foire électorale. On y trouve pêle mêle

les "incivilités", les "impolitesse" et même l'absentéisme scolaire!

Or, à l'évidence, dire merde, ne pas tenir la porte à son prof, faire l'école buissonnière ou même chaparder un bout de croissant à un copain lors de la récré ne sont des violences que parce qu'on vient d'en décider ainsi, qu'on a tellement étendu le concept qu'un simple regard de travers devient coupable. Aussi mal entendue, la violence est un faux problème, qui ne peut avoir que de fausses solutions. Sur ce plan là, on peut faire confiance aux autorités : c'est le tout répressif. Le ministre de l'éducation appelle les enseignants et les chefs d'établissement à avoir la sanction facile. Le ministre de l'intérieur mettra autour des établissements scolaires des "Emplois jeunes", qui, avec deux mois seulement de formation, porteront une arme, ce qui donne à penser que les premières bavures ne sont pas loin.

Cerise sur ce gâteau empoisonné : la ministre de la justice travaille à la création de "structures fermées" (c'est-à-dire, pour ceux qui se refusent à la langue de bois jospino-médiatique, la réouverture des colonies pénitentiaires, les Biribi d'enfants, de si ministre mémoire) pour les jeunes qui seraient "*de véritables délinquants*" et pour ceux qui "*rejettent totalement l'institution scolaire*". La boucle est bouclée. Par un tour de passe passe, le fait de "rejeter l'institution scolaire" vous assimile aussitôt à un dangereux délinquant (encore qu'il y aurait beaucoup à s'interroger sur ce dernier concept).

Toutes ces décisions ne relèvent pas d'une analyse rationnelle de la situation mais d'une idéologie démagogiquement sécuritaire. Elles vont à l'encontre de toute l'expérience acquise. Depuis des années, on a en effet apporté la preuve que, "*les collèges où la violence est rare sont ceux où il est fréquent pour les élèves de parler avec les enseignants ou un autre adulte, où il est courant de recevoir une aide pour son travail scolaire, où les activités extra-scolaires sont partagées par le plus grand nombre*" (\*1). Favoriser le dialogue, aider les élèves, leur ouvrir des horizons nouveaux et non pas leur envoyer des C.R.S., voilà ce qu'on fait quand on veut faire réellement reculer les incivilités et la violence.

Evidemment, quand les enseignants, les élèves et les parents abandonnent la logique du mépris et commencent à dialoguer et à réfléchir ensemble, c'est pour le ministre glisser sur une pente dangereuse qui conduit à s'interroger sur le fonctionnement de l'institution scolaire, sur son rôle dans la société, sur ses liens avec celle-ci.

Après la cynique "découverte" de la violence par Allègre, c'est à la découverte épanouissante d'une réflexion ouverte et entière, à la renaissance d'un lien social solidaire de classe que les anarcho-syndicalistes doivent inviter tous ceux qui rejettent la dérive autoritaire de l'école.

Angel Rodriguez Sierra  
(\*1) "Le Monde", rendant compte de "Violences à l'École état des savoirs", B. Charlot, J.-C. Emin, chez Colin



Les mots n'ont plus de sens. Dans cette perte de signification les médias sont les rois. On a le droit de dire tout et son contraire sans avoir à se justifier, sous prétexte que c'est l'information au jour le jour. "Liberté de circulation", "charters", "régler les comptes avec l'histoire", "Vichy", "lois Pasqua", "légende du Ché", "FMI", "coopération", "croissance", "chômage", "crise", "bourse", "bénéfices"... Et on pourrait continuer. Tout se mélange, mais rien n'est lié, en apparence... Et pourtant le lien est facile à trouver. Chaque mot est employé dans l'intérêt de la classe dominante dans le but implicite de manipuler, détourner, endormir, embrouiller, justifier, conditionner...

Mais de qui se moquent-ils les encravatés de l'ultra-libéralisme? De qui se moquent-ils ces patrons pleins aux as?

Depuis quelques jours les médias nous lancent, comme si de rien n'était, des mots d'ordre qu'on a refusé de faire entendre, pendant des mois lors de la lutte des Sans-Papiers: LIBERTÉ DE CIRCULATION.

En effet, patrons transporteurs routiers, politicards tenants du libéralisme et autres gavés des banquets de Bruxelles hurlent à qui veut l'entendre (et pour eux les médias se font les meilleurs relais), au nom d'une convention communautaire qui stipulerait qu'au sein de l'Union Européenne il est obligatoire d'assurer la LIBRE CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES... (sic!)

Qui parle de liberté de circulation à la frontière franco-italienne quand un enfant yougoslave se fait tirer dessus comme un lapin par la police française en 1996, alors que sa famille tente de trouver asile dans l'état français?

Qui parle de liberté de circulation pour les centaines de personnes qui meurent depuis des mois, alors qu'elles tentent de passer le détroit de Gibraltar à bord d'embarcations de fortune?

Qui parle de liberté de circulation pour les personnes expulsées du territoire français parce qu'elles n'ont pas de papiers (hier, aujourd'hui et demain c'est à craindre) dans les charters les pieds et mains liés avec du scotch et des menottes quand elles ne sont pas droguées?

Mais de qui se moquent-ils ces politicards qui veulent faire payer à des personnes surexploitées qui bossent 200 heures par mois pour des salaires de misère, les frais d'une "économie paralysée"? Qui paralyse l'économie si ce n'est ce patronat et son système capitaliste et son refus de partage des richesses?

Quant aux franchouillards noyés dans la marchandise, les voilà qui vident leurs temples des offrandes du dieu capitalisme: plus d'huile d'olive chez Carrouf à Marseille, plus de choux en Vendée! Sans parler du carburant: on ne saura jamais quelles sont les réserves de l'état français, mais en tout cas on sait la dépendance indéfectible qu'on a construite par rapport à une machine à 4 roues. Ceci dit, pas d'inquiétude, il y aura toujours assez d'essence pour les rondes de police et les chars de l'armée. Les médias appellent ça le RÉFLEXE DE MÉMOIRE DES FRANÇAIS. Et cette peur panique du manque dans une société de surabondance viendrait de la mémoire de la seconde guerre mondiale...

De la mémoire en ont ils en plein procès Papon?

De la mémoire, en ont ils quand il s'agit de regarder l'histoire de la population française et de ses diverses vagues d'immigration?

Sans plus de commentaires, ce ne sont pas les routiers qui mettent l'hexagone dans le chaos: ils demandent simplement à ne plus être exploités au profit d'une grosse bande de patrons qui eux bouffent les richesses produites par d'autres à s'en faire péter la panse.

Scalp St Herblain.

## Les deux sous de la Sécu.

Les personnes au chômage et sans couverture complémentaire ont moins souvent recours au médecin et au dentiste. Dans ce dernier cas c'est surtout l'accès aux prothèses qui pose problème.

En ce qui concerne la Haute Garonne La C.P.A.M. explique que, si contrairement à d'autres départements, l'accès gratuit aux prothèses de base n'est pas encore réalisé, c'est parce que vu les "volumes" à traiter (potentiellement tous les bénéficiaires de la carte d'aide médicale) "la liquidation automatisée est actuellement complexe à mettre en place".

La complexité est un argument étonnant en la matière: il est donc plus complexe aujourd'hui de rembourser quelqu'un que de le soigner.

C'est une affirmation qui n'est d'ailleurs pas vérifiée pour les parlementaires et leur personnel. Sans complexité aucune, ils bénéficient de tarifs de remboursement privilégiés.

Un exemple: la couronne or-céramique sur faux moignon leur est remboursée sur la base de 6 207 Fr (contre 705 Fr pour le "volume complexe", c'est à dire l'ensemble de la population).

Quant aux implants qui ne sont même pas abordés par la nomenclature concernant la population, ils leur sont remboursés sur la base de 8 710Fr.

La médecine à deux vitesses existe, il y en a une pour les gens complexes et l'autre pour les dirigeants, sans complexe...

### NOUVEAU SYNDICAT:

AUXERRES,  
Pour tout contact, s'adresser  
à Besançon.

Alors que plus de 7 000 toulousains ont signé la pétition, témoignage d'une véritable mobilisation à la base, alors que des affaires similaires sont en cours à Marseille et à Villeurbanne, la cour d'appel a rendu son verdict.

### QUELLE LIBERTE POUR OLIVIER, MILITANT DE LA C.N.T. ?

Alors que l'avocat d'Olivier Martin avait demandé la relaxe pour un acte d'assistance à personne en danger et qu'il a été prouvé que les personnes commettant l'arrestation ne pouvaient être identifiées en tant que policiers, la justice en a décidé autrement. Olivier écope de 50 000 francs d'amende et de douze mois de prison avec sursis. Cette sanction injuste met la liberté d'Olivier Martin sous condition et ce à deux niveaux :

- au niveau de sa personne, en tant que simple citoyen contribuable, Olivier paye une somme élevée parce qu'il a la chance, du fait qu'il travaille et a un statut social, d'être, aux yeux de la justice, solvable. On peut se demander, si cela n'avait pas été le cas, de quoi on l'aurait privé... Cela nous montre une fois de plus, s'il en était besoin, que, dans cette société, et au regard des institutions qui la représentent, l'homme est d'abord et avant tout une marchandise.

- d'autre part, en prononçant une peine de 12 mois avec sursis, c'est Olivier Martin, militant du syndicat C.N.T., qu'on vise, en mettant "sous condition" sont choix politique et ses prises de positions qui en découlent. Le message est clair : la justice indépendante rappelle que ce sursis est une invitation-oppression à se tenir tranquille, à rentrer dans le rang des bien-pensants.

Au temps de la grande mode de la repentance et des repentis, nous devons être vigilants sur toutes les mesures d'intimidation et de provocation qui visent à rendre muets ceux qui luttent pour la construction de nouvelles solidarités, qui refusent la gestion d'un système social injuste et qui prônent sa transformation radicale.

SYNDICAT C.N.T. - Toulouse -

### Soutien à Jean Luc Galvan

De janvier à juin 1995, Jean Luc Galvan a hébergé un couple d'origine basque. Le 16 janvier 96 il est arrêté, écroué à la prison de Fresnes et mis en examen pour "association de malfaiteurs ayant pour objet de préparer un acte terroriste". Jean Luc est mis en liberté provisoire le 9 février 96 sous les effets conjugués d'un dossier vide et d'un très large comité de soutien.

Le 29 septembre 97 il reçoit une convocation au Tribunal de Grande Instance de Paris pour y être jugé quinze jours plus tard, le délai minimum légal. Il se retrouve au milieu d'un procès de présumés militants de l'ETA. Il est à craindre que Jean Luc soit jugé sous des pressions politiques et diplomatiques et non en fonction de son dossier qui demeure vide. Il risque 3 ans de prison.

Que le simple sens de l'hospitalité se transforme en présomption de culpabilité nous paraît une atteinte grave à la liberté individuelle. Nous considérons ce genre d'attaque comme un encouragement à la délation.

D'autre part Jean Luc Galvan est un militant associatif et nous pensons que ce deuxième épisode judiciaire correspond de toute évidence à un acharnement de la police et de la justice sur les militants de Toulouse.

Comité de soutien à Jean Luc Galvan, Canal Sud, 40, rue A. Dumeril, 31400 Toulouse. Fax: 05 61 25 95 43.

## "Dis Eugène!"

Un conseil au ministre qui élève la voix contre les profs absenteïstes

S  
E  
P  
T  
E  
M  
B  
R  
E



Aujourd'hui je suis allé à l'Agence, pour du boulot

S  
E  
P  
T  
E  
M  
B  
R  
E



PAPON JUGÉ CARDIAQUE EST LIBRE (La Presse)

Il n'avait pas de cœur

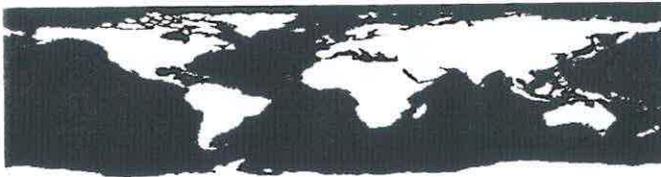
O  
C  
T  
O  
B  
R  
E



Pas chien, je fais la quête...

O  
C  
T  
O  
B  
R  
E





## GRANDE BRETAGNE: LES CONTRATS ZÉRO

En France, la flexibilité est d'actualité. Il semble assez clair que nous nous acheminons vers une négociation où, en échange des mythiques 35 heures, les patrons instaurent la flexibilité. Et ils auront gagné au change... En Grande-Bretagne la flexibilité est monnaie courante depuis l'ère Thatcher. Et on peut avoir un aperçu de ce qui va se passer en France si on n'est pas vigilant par rapport à ce problème.

La flexibilité a été créée en Angleterre, non pas pour le bien être de la population, mais pour diminuer en apparence le chômage (et non pas l'éliminer), en ce sens que le chômage peut être un danger pour le capitalisme lorsqu'il est trop fort. En effet, le chômage est la preuve vivante que le capitalisme est en crise. Le nombre d'emplois temporaires a augmenté de 46 % en 10 ans en Angleterre. Actuellement on arrive à une situation où il y a d'une part les emplois permanents occupés par une main d'oeuvre qualifiée et bien payée et d'autre part les emplois temporaires mal payés et sans aucun droit social (congés maladie, vacances, maternité etc...). Diviser pour mieux régner, c'est bien connu... De plus, il existe une loi depuis 1986 sanctionnant les personnes au chômage refusant un emploi. Le tour est joué: les gens, sous la menace du chômage, acceptent un travail sous n'importe quelles conditions. Le chômage maintenu à un certain niveau est donc une arme pour faire chuter les salaires et les conditions de travail.

Quelles sont les conditions de ces travaux temporaires? Il existe des contrats appelés "zero-hours contracts" (contrats zéro heures) où le contractuel s'engage à travailler de 1 heure par semaine à 48 heures (avec des journées pouvant aller jusqu'à 12 heures) selon la demande et pour un salaire souvent très bas (le SMIG n'existe pas en Angleterre). Il peut arriver que le nombre de jours impartis ne soit pas suffisant, auquel cas le travailleur doit faire des heures supplémentaires non payées.

Le cas d'un étudiant fit la une de la presse. Il a été payé 1 livre (à peu près 10 francs), après avoir travaillé 5 heures à Burger King (*fast food*), étant obligé de "dépointer" quand il n'y avait pas de client. Les travailleurs embauchés sur des contrats zéro heures n'ont pas droit aux congés maladie, vacances et maternité, ni aux allocations chômage pour la raison qu'ils peuvent refuser de faire les heures demandées par l'employeur. Mais en réalité, tout travailleur refusant de travailler une heure proposée se voit sanctionné en ne recevant aucune proposition d'emploi pendant plusieurs jours. Ce chantage pousse de nombreux travailleurs à prendre toutes les propositions.

Il faut ajouter que les syndicats réformistes se sentent très peu concernés par le problème, quand ils ne le nient pas (très peu de permanents syndicaux reconnaissent que des membres de leur syndicat travaillent sous ces contrats zéro heures, alors que les employés interrogés répondent différemment...). Ils se refusent à apporter une aide aux personnes employées sur cette base. Un responsable syndical déclare sans scrupule: "Une fois que vous avez signé un contrat zéro heures c'est trop trop tard, vous êtes compromis dans cette pratique. Nous conseillons aux gens de ne pas signer" (The observer 23.03.97). Cela n'est pas étonnant quand on sait qu'en France les syndicats ont donné leur bénédiction pour ce type de pratique...

Alors méfiance... ici, en Angleterre, la flexibilité a été présentée comme une avancée pour les travailleurs en mettant l'accent sur le temps imparti aux loisirs, la gestion du temps tout en remédiant au chômage. Mais ne nous leurrions pas, la flexibilité telle qu'on veut nous l'imposer est une manière de gérer le personnel à flux tendu, c'est à dire toujours à l'avantage des patrons.

Kate

## EX-YOUGOSLAVIE: ZAGINFLACH

Après deux numéros et une bonne année de silence, nous reprenons la traduction de la feuille d'information du Mouvement Anarchiste de Zagreb sur le mouvement anarchiste en ex-Yougoslavie. A l'époque où la guerre faisait rage dans les Balkans, il nous avait semblé vital de faire entendre une voix différente dans le fracas des armes, une voix qui disait " *Za mir i anarhiju !*" (pour la paix et l'Anarchie !). Bien sûr cette voix dérangeait : au premier lieu les fauteurs de guerres, de quelques côtés de la frontière qu'ils se trouvent. Mais aussi tous les va-t-en-guerre bien de chez nous, ces intellectuels français près à bouffer du Serbe ou du Croate (c'est selon) à la terrasse des cafés parisiens. Et que dire des membres d'organisations de gauche, d'extrême gauche, voire du mouvement libertaire (on se souvient d'un tract co-signé par la Région Parisienne des Vignoles ...) appelant à la levée de l'embargo sur les armes et à l'envoi de petits soldats occidentaux là bas... Pour notre part, nous avons choisi notre camp : celui des pacifistes, celui des internationalistes et des anarchistes. Aujourd'hui, la drôle de paix est là. Les liens ténus qui se sont créés ne doivent pas disparaître. C'est pourquoi nous restons solidaires de ceux qui combattent les nationalismes, *Za mir i anarhiju !*

La traduction du dernier numéro de Zaginflach est disponible au C.D.E.S.,  
7 rue St Remesy,  
31000 TOULOUSE